Service Public d'Assainissement Non Collectif



Dossier de conception Toilettes sèches

Vous envisagez de réaliser des travaux concernant des toilettes sèches, vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Pour cela, vous devez remplir et retourner ce formulaire avec l'intégralité des pièces complémentaires demandées à :

De préférence par mail à : m.corneille@ccrc70.fr

Ou par voie postale à : Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss – BP 4 – 70 250 RONCHAMP

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'installation sur la base du présent dossier renseigné. Une visite sur le site peut être prévue si le contrôleur en juge la nécessité. Dans tous les cas, elle se déroulera avec votre accord préalable.
- Contrôle sur le site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le SPANC de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Service de contrôle

<u>Organisme</u> : BC2i

Technicien en charge du contrôle :

Date du contrôle :



COMPLEMENT AU DOSSIER DE CONCEPTION D'UN ANC

Principe de l'installation d'assainissement projetée

| • | | |
|---|---|--|
| <u>Traitement des eaux ménagères</u> : ☐ réseau d'assainissement collectif <u>Traitement des eaux vannes</u> : toilettes | ☑ Installation d'assainissement individuelle sèches | |
| Caractéristiques de l'installation d'assainissement projetée | | |
| 1) Type de toilettes sèches □ à séparation à la source □ à séparation gravitaire | ☐ compostage continu☐ compostage discontinu | |
| 2) Réceptacle étanche ☐ oui ☐ non | | |
| 3) Aire de compostage □ Nombre de bacs: □ Positionnement: | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| □ <u>Caractéristiques de la plateforme</u> : | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| 4) Gestion des lixiviats (Seulement si séparation à la source ou gravitaire) □ Non applicable □ Infiltration sur la parcelle => cf assainissement non collectif □ Raccordement à l'assainissement collectif | | |
| 5) Epandage du compost Localisation / Surface: Distance de la limite séparatives (+ty) Distance à l'habitation principale: Distance à la maison voisine la plus pois de la parrapport aux cours d'eau | | |
| Pièces complémentaires | | |
| ⊠ Plan de masse du projet | | |
| Si le projet est situé en zonage d'assainissement non collectif : Si le projet est situé en zonage d'assainissement pour les eaux usées ménagères | | |

RGPD

Ce formulaire est mis à disposition par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Les données contenues dans ce formulaire sont collectées afin de permettre la bonne prise en charge de votre demande. Les données sont exclusivement à destination des services de la CCRC et de l'organisme en charge du contrôle. Conformément aux réglementations en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez faire exercice de ces droits sur simple demande (voir coordonnées ci-dessus). Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Les engagements du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage:

- A informer le SPANC de toutes modifications de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC;
- A ne pas mettre en service l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A ne pas évacuer ses eaux pluviales dans les systèmes d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de ses installations ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement du service du SPANC.

Via ce formulaire, le demandeur accuse réception et approuve le règlement de service du SPANC.

| Fait à, | Signature |
|---------|-----------|
| le | |
| | |

Avis du contrôleur